

Contrat de saillie 2017

CORRADO DU MOULIN



Acheteur

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Mail

Conditions de ventes

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon Corrado du Moulin en insémination de semence congelée aux conditions suivantes :

- **Réservation (1^{er} envoi / réglés ce jour par chèque joint au contrat) : 300 Euros HT (TVA10%)***
- **Solde (chèque à joindre à la réservation et encaissé après 48h de vie du poulain) : 400 Euros HT (TVA 10%)***

* TVA appliquée de 10% sous réserve de modification du taux de TVA

- L'Acheteur s'engage à **avertir le Vendeur**, par courrier simple à l'automne, **du résultat de saillie** et de la date prévue de poulinaage. Il s'engage ensuite à aviser officiellement le Vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable par un certificat vétérinaire. Sans nouvelles de l'acheteur, le poulain sera considéré comme vivant et le solde sera encaissé par le vendeur.

- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

Conditions d'utilisations

1/ La saillie est réservée pour la jument :

.....
N° Sire :
Origines :
L'Acheteur prévoit le recours à un transfert embryonnaire :
OUI NON
La jument sera inséminée en IAC dans le centre agréé de
où seront envoyées les doses sur demande

2/ Le prix de saillie comprend le prix des doses et leur acheminement.
Tout envoi supplémentaire sera à la charge de l'Acheteur.
Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur.

3/ L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.

4/ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

5/ La jument pourra être inséminée autant de fois que nécessaire, cependant le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de paillettes pour les juments ayant été inséminées sur au moins 3 chaleurs et n'étant pas gestantes au 1^{er} Juillet.

6/ Les doses ne pourront être utilisées que pour cette seule jument.

La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des 2 chèques correspondant à la réservation et au solde de saillie.

Adresse de retour et règlements à l'ordre du vendeur :
Horse'Max Jump – 6 chemin des amours – 19250 MEYMAC

Signature du vendeur

L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat. Il accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à **Le** :

Signature de l'Acheteur :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)